

AVIS DE PUBLICITE PREALABLE A DELIVRANCE D'UN TITRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

POUR L'INSTALLATION
DE JEUX GONFLABLES D'ENFANTS
à des fins d'activités de loisir.
du 1^{er} mars 2024 au 31 mars 2026 sur la commune d'Ajaccio

*Procédure prévue à
l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques.*

ARTICLE 1 – Dénomination et adresse de la collectivité : VILLE D'AJACCIO – Avenue Antoine Serafini – BP412 – 20304 AJACCIO CEDEX.

ARTICLE 2 – Mode de passation : attribution d'une convention d'occupation du domaine public communal avec publicité préalable, en application de l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

ARTICLE 3 – Objet de l'avis de publicité préalable : le présent avis concerne l'autorisation d'occuper le domaine public communal, avec droits exclusifs, en vue de l'installation de Jeux d'enfants gonflables.

Les 2 emprises au sol mesurent 24m² à 25m² chacune, disposent de raccordement à l'électricité et sont situés aux emplacements ci-dessous :

- Place Miot, 26 boulevard Pascal Rossini, 20000 AJACCIO.

ARTICLE 4 – Caractéristiques essentielles de la convention

Redevance mensuelle d'occupation du domaine public : les candidats devront s'acquitter d'une redevance dont le montant, de 20.10 € par demi-journée, est fixé par décision municipale pour l'année 2024. Ce montant est révisé régulièrement sur la base de l'indice du coût des loyers commerciaux.

Durée du titre : la convention entrera en vigueur à compter de sa notification (au plus tôt le 1er mars 2024). Il est conclu pour une durée de deux ans (soit jusqu'au 31 mars 2026).

Lieu d'exécution : commune d'Ajaccio.

ARTICLE 5 - Date limite de réception des dossiers de candidatures concurrentes : Le 26 février 2024 à 12h00.

ARTICLE 6 - Informations complémentaires

Toute demande écrite concernant le présent avis peut être adressée à la ville d’Ajaccio – Direction du commerce, de l’artisanat et du domaine public - par courrier ou courriel (commerce@ville-ajaccio.fr), jusqu’au 31 mars 2024, 12h00.

Date de publication : le 13 mars 2024.
